

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 mai 2024

## ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 94

présenté par

Mme Dogor-Such, M. de Lépinau, M. Dessigny, M. Frappé, Mme Hamelet, Mme Pollet et  
M. Bentz

-----

**ARTICLE 8**

I. – À l’alinéa 2, après le mot :

« médecin »,

insérer le mot :

« volontaire ».

II. – En conséquence, compléter l’alinéa 4 par le mot :

« volontaire ».

III. – En conséquence, aux première et seconde phrases de l’alinéa 6, après le mot :

« médecin »,

insérer le mot :

« volontaire ».

IV. – En conséquence, procéder à la même insertion à la première phrase de l’alinéa 11, aux première et seconde phrases de l’alinéa 12 et aux alinéas 13 et 15.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Plus de 800 000 sont opposés au présent projet de loi. Au regard de la très forte opposition des médecins en Soins Palliatifs, ne serait-il pas plus judicieux laisser l'administration de cette mort programmée aux seuls médecins volontaires ?